

Fiche descriptive de l'offre POWEO Avenir Electricité

Fourniture d'électricité – Offre pour les clients résidentiels

POWEO

Opérateur d'électricité et de gaz

Offre valable jusqu'au 31 décembre 2009.

Cette fiche, réalisée à la demande des associations de consommateurs, doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs. Elle ne se substitue pas aux conditions générales de vente (CGV) auxquelles vous devez vous reporter pour plus d'information.

Souscrire un contrat à prix de marché ne vous prive pas de la possibilité de conclure à nouveau un contrat au tarif réglementé. Vous devez cependant en faire la demande auprès du fournisseur historique au moins 6 mois après avoir quitté le tarif réglementé.

Lorsque vous emménagez dans un logement (site), vous avez le choix entre souscrire un contrat au tarif réglementé auprès du fournisseur historique ou un contrat à prix de marché.

1. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE ET OPTIONS INCLUSES

POWEO Avenir Electricité :

- Offre « Forfait » : le client dispose d'un volume de kWh à consommer sur l'année et peut lisser sa facturation.
- Le montant de la facture mensuelle est constant et correspond à *la Mensualité TTC* (hors régularisation).
- La *Mensualité* est composée de *l'Abonnement mensuel* au forfait et d'un volume d'électricité (kWh) valorisé au *Prix du kWh dans le forfait* (ce volume correspond au *Volume annuel* du forfait divisé par 12). En fin d'année contractuelle, le forfait est régularisé en fonction de la consommation effective du Client depuis le début du forfait :
 - tout kWh non consommé est remboursé au *Prix du kWh dans le forfait*
 - les kWh consommés au-delà du volume du forfait sont facturés au *Prix du kWh hors forfait*

Article 6 des CGV

L'offre **POWEO Avenir Electricité** comprend :

- **100% d'électricité verte**, sous la forme de "Certificats Verts" issus de parcs éoliens et/ou de centrales hydrauliques européens approvisionnés par POWEO.
Opération attestée par OBSERV'ER, institut d'émission français au sein du système de certification européen des énergies renouvelables RECS – Renewable Energy.
- **2€ par MWh (1.000 kWh) consommés sont réinvestis par POWEO dans le développement de centrales de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables.**
- **Services gratuits inclus dans l'offre :**
 - Espace Client sur internet
 - Auto-relevé
 - Programme CO₂mmunauté
- **Options payantes :**
 - POWEO Assistance Electricité, POWEO Assistance Gaz, POWEO Assistance Electricité et Gaz
 - POWEO Box

Article 8 des CGV

Tarif Base

Nom Forfait	Volume kWh	Puissance souscrite	Mensualité (€) HT	Mensualité (€) TTC*	Abo mensuel (€) TTC*	Prix du kWh (€/kWh TTC*)	
						kWh dans le forfait	kWh hors forfait
POWEO Avenir Electricité 700 kWh/an	700	3 kVA	8,69	11,72	5,62	0,10469	0,10776
POWEO Avenir Electricité 1450 kWh/an	1450	3 kVA	13,42	18,25	5,62		
POWEO Avenir Electricité 2500 kWh/an	2500	3 kVA	20,05	27,41	5,62		
POWEO Avenir Electricité 1000 kWh/an	1000	6 kVA	11,20	15,24	6,50	0,10507	0,10815
POWEO Avenir Electricité 1700 kWh/an	1700	6 kVA	15,63	21,37	6,50		
POWEO Avenir Electricité 2400 kWh/an	2400	6 kVA	20,07	27,51	6,50		
POWEO Avenir Electricité 3500 kWh/an	3500	6 kVA	27,04	37,12	6,50		
POWEO Avenir Electricité 5100 kWh/an	5100	6 kVA	37,18	51,13	6,50		
POWEO Avenir Electricité 2000 kWh/an	2000	9 kVA	19,34	26,37	8,16	0,10926	0,11248
POWEO Avenir Electricité 3400 kWh/an	3400	9 kVA	28,58	39,09	8,16		
POWEO Avenir Electricité 5200 kWh/an	5200	9 kVA	40,47	55,48	8,16		
POWEO Avenir Electricité 7600 kWh/an	7600	9 kVA	56,32	77,35	8,16		
POWEO Avenir Electricité 10000 kWh/an	10000	9 kVA	72,17	99,20	8,16		
POWEO Avenir Electricité 3800 kWh/an	3800	12 kVA	35,74	48,77	14,17		
POWEO Avenir Electricité 6000 kWh/an	6000	12 kVA	50,27	68,79	14,17		
POWEO Avenir Electricité 8500 kWh/an	8500	12 kVA	66,78	91,57	14,17		
POWEO Avenir Electricité 11000 kWh/an	11000	12 kVA	83,29	114,32	14,17		
POWEO Avenir Electricité 3900 kWh/an	3900	15 kVA	38,77	52,75	17,25		
POWEO Avenir Electricité 9000 kWh/an	9000	15 kVA	72,45	99,20	17,25		
POWEO Avenir Electricité 10000 kWh/an	10000	18 kVA	81,42	111,37	20,33		
POWEO Avenir Electricité 13000 kWh/an	13000	24 kVA	110,77	153,25	34,91		
POWEO Avenir Electricité 17000 kWh/an	17000	30 kVA	146,73	202,13	47,34		
POWEO Avenir Electricité 21000 kWh/an	21000	36 kVA	182,69	250,94	59,74		

Tarifs HP/HC

Nom Forfait	Volume (kWh)				Mensualité			Prix du kWh (€/kWh TTC*)			
	Totale	HP	HC	PS	(€) HT	(€) TTC*	Abo mensuel (€) TTC*	kWh HP dans le forfait	kWh HC dans le forfait	kWh HP hors forfait	kWh HC hors forfait
POWEO Avenir Electricité 3800 kWh/an	3800	1800	2000	6 kVA	26,70	37,27	8,59	0,11206	0,07137	0,11536	0,07341
POWEO Avenir Electricité 5300 kWh/an	5300	2500	2800	6 kVA	34,64	48,56	8,59				
POWEO Avenir Electricité 6500 kWh/an	6500	3100	3400	6 kVA	41,10	57,73	8,59				
POWEO Avenir Electricité 4200 kWh/an	4200	2200	2000	9 kVA	32,92	45,37	12,97				
POWEO Avenir Electricité 5600 kWh/an	5600	3000	2600	9 kVA	40,70	56,41	12,97				
POWEO Avenir Electricité 7600 kWh/an	7600	4000	3600	9 kVA	51,45	71,69	12,97				
POWEO Avenir Electricité 10500 kWh/an	10500	5500	5000	9 kVA	67,17	94,03	12,97				
POWEO Avenir Electricité 7000 kWh/an	7000	4000	3000	12 kVA	53,64	74,71	19,57				
POWEO Avenir Electricité 9000 kWh/an	9000	5200	3800	12 kVA	64,91	90,70	19,57				
POWEO Avenir Electricité 11000 kWh/an	11000	6300	4700	12 kVA	75,91	106,32	19,57				
POWEO Avenir Electricité 13800 kWh/an	13800	8000	5800	12 kVA	91,73	128,74	19,57				
POWEO Avenir Electricité 8000 kWh/an	8000	6000	2000	15 kVA	66,75	92,19	24,62				
POWEO Avenir Electricité 11500 kWh/an	11500	8600	2900	15 kVA	87,72	122,13	24,62				
POWEO Avenir Electricité 14500 kWh/an	14500	11000	3500	15 kVA	106,13	148,11	24,62				
POWEO Avenir Electricité 18000 kWh/an	18000	13500	4500	15 kVA	126,85	177,39	24,62				
POWEO Avenir Electricité 13000 kWh/an	13000	9750	3250	18 kVA	100,73	140,01	29,67				
POWEO Avenir Electricité 19000 kWh/an	19000	14500	4500	18 kVA	137,42	191,79	29,67				
POWEO Avenir Electricité 15000 kWh/an	15000	11300	3700	24 kVA	127,94	180,49	52,99				
POWEO Avenir Electricité 27000 kWh/an	27000	20000	7000	24 kVA	199,29	281,36	52,99				
POWEO Avenir Electricité 34000 kWh/an	34000	25000	9000	30 kVA	255,78	359,58	72,63				
POWEO Avenir Electricité 40000 kWh/an	40000	30000	10000	36 kVA	308,16	431,84	92,25				

PS : Puissance souscrite - HP/HC : Heures Pleines/Heures Creuses

2. PRIH DE L'OFFRE

3. DUREE DU CONTRAT

- Contrat à durée indéterminée
- Résiliation possible à tout moment sans frais
- La date de prise d'effet correspond à la date de première fourniture d'électricité par POWEO

Article 10 des CGV

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">4. FACTURATION ET MODALITES DE PAIEMENT</p>	<p>Facturation mensuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le montant facturé mensuellement correspond à la Mensualité du forfait, payable d'avance. • La facture tient compte du dernier relevé disponible (auto relevé, relevé par le Gestionnaire de Réseau, POWEO Box). En l'absence de relevé, POWEO se base sur une estimation de la consommation. • A la fin de chaque période contractuelle annuelle, le client s'engage à communiquer, de bonne foi et sur demande de POWEO, le ou les index de son compteur afin de régulariser le forfait souscrit sur la base de sa consommation effective. POWEO adresse alors une facture de régularisation au client. <ul style="list-style-type: none"> - En cas de consommation inférieure au volume du forfait souscrit, les trop perçus sont valorisés selon la Grille tarifaire ci-dessus (au Prix du kWh dans le forfait) et sont déduits de la facture du Client. - En cas de consommation au-delà du volume du forfait souscrit, le Client est facturé pour les kWh consommés hors forfait, au tarif indiqué à la Grille tarifaire ci dessus (au Prix du kWh hors forfait). • Facture électronique (choix modifiable par le client) • Mode de paiement recommandé par POWEO : prélèvement automatique sur compte bancaire • Délai de paiement : 15 jours après émission de la facture <p>Incidents de paiement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A défaut de paiement de tout ou partie d'une facture, les sommes dues sont majorées de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, d'une pénalité de retard égale à une fois et demie (1.5) le taux d'intérêt légal en vigueur au jour où le paiement est exigible, calculée sur le nombre exact de jours écoulés entre la date d'exigibilité du paiement et la date de paiement effectif • En cas de rejet de paiement, des frais de 15€ TTC sont facturés au client <p style="text-align: right;">Article 17 des CGV</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">5. CONDITIONS DE REVISION DES PRIX</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour cette Offre, POWEO s'engage à maintenir des conditions tarifaires fixes pendant chaque période annuelle. A l'issue de chaque année contractuelle, POWEO s'engage à informer le Client de toute modification de sa Grille tarifaire, au minimum trente (30) jours avant son entrée en vigueur, le Client pouvant alors résilier le Contrat POWEO sans frais. • POWEO s'engage à ce que les Offres dont les tarifs sont inférieurs aux Tarifs Réglementés au moment de la souscription par le Client, le restent en cas de modification tarifaire. <p style="text-align: right;">Articles 16 et 22 des CGV</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">6. CONDITIONS DE RESILIATION A L'INITIATIVE DU CLIENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le client peut résilier son contrat à tout moment sans frais • Dans le cas d'un changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à compter de la date de prise d'effet d'un contrat souscrit par le client avec un autre fournisseur que POWEO. Le client informe au préalable POWEO de sa volonté de changer de fournisseur au travers d'un courrier de résiliation simple • Dans les autres cas (déménagement), la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et, au plus tard, trente jours à compter de la notification de la résiliation à POWEO. Le client informe au préalable POWEO au travers d'un courrier de résiliation simple • Le client peut résilier les services et options souscrits à tout moment sans frais par appel téléphonique au Service Clients ou par courrier simple <p style="text-align: right;">Article 24 des CGV</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">7. RESILIATION A L'INITIATIVE DU FOURNISSEUR</p>	<ul style="list-style-type: none"> • POWEO pourra résilier le contrat en cas de non-paiement d'une facture dans le délai imparti, après mise en demeure écrite restée sans effet à l'expiration d'un délai de dix (10) jours. La suspension de l'accès au Réseau Public de Distribution entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le client, y compris celles relatives à l'interruption du service qui seront facturées par le GRD à POWEO. <p style="text-align: right;">Article 23 des CGV</p>

- **Coordonnées du Service Commercial (souscription, information)**
 - **email** : information@poweo.com - **Fax** : 04 77 59 46 46
 - **Téléphone** : 30 20 - Ouvert du lundi au samedi de 08h30 à 20h00, hors jours fériés (appel gratuit depuis un poste fixe)
 - **Web** : www.poweo.com
- **Coordonnées de votre Service Clients**
 - **email** : serviceclient@poweo.com - **Fax** : 03 85 90 56 97
 - **Téléphone** : 0 811 10 17 17 - Ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 20h, le samedi de 9h à 18h, hors jours fériés (Coût d'un appel local, hors surcoût éventuel de votre opérateur)
 - **Adresse Postale** : POWEO – Service Clients Particuliers - TSA 34 173 - 77 217 AVON CEDEX

Les prix mentionnés ci-dessus sont toutes taxes comprises : TVA, CSPE (contribution au service public de l'électricité), taxes locales (avec l'hypothèse d'une taxe départementale de 4 % et d'une taxe communale de 8 %). Ces taux peuvent varier en fonction des communes et des départements ; pour connaître ces taux, reportez-vous à votre facture d'électricité. Les heures creuses sont définies localement dans chaque département. Pour les connaître, reportez-vous au site internet du gestionnaire de réseau.

Le montant HT de l'abonnement électricité s'entend hors CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement).

Les clients démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un tarif spécial « produit de première nécessité » auprès du fournisseur historique. Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture d'électricité.

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le consommateur dispose d'un délai de 10 jours pour exercer son droit de rétractation. Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.

poweo.com